



## Cour des comptes

Genève, le 9 octobre 2009

*Aux représentant-e-s de la presse  
et des médias*

### Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

## Cour des comptes: présentation du rapport annuel d'activités

La Cour des comptes publie son second rapport annuel d'activités, établi du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009. 281 recommandations ont été émises aux entités auditées, dont 95 ont déjà été réalisées. Durant la période, le site internet de la Cour a été visité 44'803 fois, et 13'377 téléchargements de rapports ont eu lieu. Le potentiel d'économies identifié par les recommandations de la Cour a été supérieur à CHF 10 millions. Le rapport et les annexes sont librement disponibles sur [http://www.ge.ch/cdc/rapports\\_2009.asp](http://www.ge.ch/cdc/rapports_2009.asp).

Pendant cette deuxième année d'activité, la Cour a ouvert 25 nouveaux dossiers. Parmi ces dossiers, 11 ont été ouverts à la suite de communication de citoyens, 7 à la demande d'autorités et 7 par la Cour elle-même.

Les rapports rendus ont concerné tant des services de l'Etat que des communes et des institutions publiques autonomes. Sur l'ensemble de ses rapports publiés au 30 juin 2009, la Cour a émis 281 recommandations, dont 277 ont été acceptées. 95 de celles-ci ont été réalisées, 150 sont en cours et 32 sont sans restées sans suite. L'évolution du nombre de recommandations mises en place au cours de l'année écoulée démontre une progression. Il convient toutefois de distinguer les établissements publics autonomes, où la réactivité et l'engagement à réaliser les recommandations sont généralement rapides, de l'administration cantonale ou municipale. Au sujet de l'administration cantonale, le rythme médiocre de la mise en place des recommandations est préoccupant, à plus forte raison lorsque l'objet du contrôle est transversal à l'administration.

Au sujet des principaux risques qui ont été abordés à ce jour dans les rapports de la Cour, quatre demeurent préoccupants :

### 1. Audits relatifs au corps de police de l'Etat de Genève (rapports no 2, 17 et 20)

Un projet de loi pour restructurer le corps de police, dont le coût de fonctionnement en 2007 était de 245 millions, a été déposé au Grand Conseil le 7 septembre 2009. Par rapport à la teneur des recommandations de la Cour, plusieurs éléments demeurent lacunaires dans le projet de loi et les documents y relatifs. En particulier, outre qu'il convient de mieux décrire la partie relative aux caisses de pension, le nouveau système ne supprimera pas totalement la spirale de création des heures supplémentaires, et n'a pas fait l'objet d'une simulation chiffrée en fonction d'une planification réelle. Compte tenu du coût prévu de plus de 100 millions de la réforme, les recommandations émises par la Cour impliquent que les prestations additionnelles au bénéfice de la population et les avantages opérationnels de la réforme proposée, en particulier en termes d'effectifs et d'heures de présence sur le terrain, soient clairement mis en exergue pour le débat politique.

Par ailleurs, les améliorations informatiques et opérationnelles pour tenir une comptabilité selon le principe d'engagement et pour réduire le risque de fraude lié à l'encaissement des amendes se font toujours attendre.

## **2. Audits relatifs au département des finances et du logement de la Ville de Genève (rapports no 10 et 11)**

Relativement à la **centrale municipale d'achats et d'impressions**, son surdimensionnement demeure en termes d'effectifs, considérant sa faible implication dans les volumes d'achats et d'impressions. Au-delà de l'inclusion de certains contrats d'assurance dans le cahier des charges du service, la Cour a pris acte du fait que le département ne souhaite pas le réorganiser.

En ce qui concerne les établissements publics (pour la partie relative aux **anciens fermages**), le département nous a fait part des grandes difficultés rencontrées dans le cadre du processus de recrutement de la direction de la gérance immobilière municipale (GIM), avec, pour conséquence directe, aucun avancement significatif dans la solution des problèmes. Pour mémoire, au 30 juin 2008, le département décalait les dates de mise en place des recommandations à fin 2008. Au 30 juin 2009, leur mise en place a été à repoussée à fin 2009. Vu ce qui précède, la Cour restera attentive à l'évolution de ce dossier et ne manquera pas de faire un point de situation ultérieurement avec le département.

## **3. Audit relatif à la gestion de la dette et des liquidités (rapport no 16 – partie SIG)**

Un constat de la Cour faisait état de l'échéancier actuel des SIG, basé sur de nombreuses hypothèses quant à l'évolution des revenus et des dates de réalisation d'investissements éventuels (centrale à chaleur force, recapitalisation de la caisse de pension, etc.), et du fait que si ces hypothèses ne devaient pas se réaliser complètement, les SIG pourraient se retrouver avec de la liquidité excédentaire. Or, au 30 juin 2009, les SIG disposent de plus de 300 millions de liquidités pour une dette de 595 millions, dont 100 millions ont été empruntés en juin 2009. Cet endettement additionnel s'avère inutile à cette date. L'ensemble de cette situation coûte 8 millions par an à l'entreprise. A noter toutefois que, conformément aux recommandations du rapport, des solutions de placement auprès de la caisse centralisée de l'Etat sont en cours pour réduire très marginalement le coût de cet emprunt actuellement inutile.

## **4. Audits relatifs à la gestion informatique à l'Etat (rapports no 8, 13 et 21)**

Relativement aux recommandations du rapport assistance à la maîtrise d'ouvrage, un retard de plus de 24 mois est constaté pour la plupart des recommandations, particulièrement inquiétant quant à certaines actions simples telles que l'établissement de tableaux de bord standardisés pour suivre les projets informatiques. La plupart des documents spécifiques demandés lors du suivi (cahier des charges du premier lot AEL, tableau de bord de 4 projets particuliers, etc.) n'ont pas pu être fournis par les audités.

Finalement, la Cour relève les principales améliorations apportées par plusieurs entités. Ainsi :

- par l'Aéroport, Plan-les Ouates, et Palexpo SA en matière de gestion de la dette,
- par le Service des assurances de l'Etat en matière de maîtrise du périmètre de biens et de personnes ainsi que des risques à couvrir,
- par l'Hospice Général qui étudie plus en profondeur ses projets informatiques avant de les lancer ou d'en demander le financement,
- par la Fondation de valorisation qui continue les poursuites, améliore sa vision par débiteur et prépare la transmission des dossiers à l'Etat prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2010,
- par la Direction du logement en matière de logement social dont les actions prises depuis une année devraient notamment permettre d'avoir une meilleure connaissance de l'offre et de la demande en matière de logements sociaux; en outre, les documents prévus ont été préparés et sont en procédure de consultation,
- par les SIG en matière de transparence des rémunérations des dirigeants,
- par l'Etat de Genève en raison de la mise en consultation d'un projet de loi en matière de gouvernance des institutions publiques et pour la clause de répartition des bénéficiaires dans les contrats de prestation avec les entités subventionnées.

*Pour toute information complémentaire, prière de contacter  
Monsieur Stéphane Geiger, Président de la Cour des comptes  
Tél. 022 388 77 92, e-mail : [stephane.geiger@etat.ge.ch](mailto:stephane.geiger@etat.ge.ch)*